



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CONTRAT D'OBJECTIFS EMPLOI-FORMATION

PLASTURGIE et COMPOSITES

2023 – 2027



Entre :

L'Etat, représenté par :

- La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Fabienne BUCCIO, ou son représentant
- Le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon et Chancelier des Universités, Monsieur Olivier DUGRIP, ou son représentant

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, ci-après désigné la Région :

- Représenté par son Président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, ou son représentant

Et

POLYVIA Auvergne-Rhône-Alpes

- Représenté par sa Présidente, Madame Bénédicte DURAND, ou son représentant

OPCO 2i

- Représenté par son Président, Pascal LE GUYADER, ou son représentant

Pôle Emploi

- Représenté par son Directeur régional, Monsieur Frédéric TOUBEAU, ou son représentant

Les **organisations représentatives des salariés de la branche**, le pôle de compétitivité **Polyméris**, l'**agence Orientation Auvergne-Rhône-Alpes**, les **Missions locales** de la région et d'autres acteurs le souhaitant, sont invités à contribuer aux réflexions et à participer aux travaux du Contrat d'Objectifs Emploi Formation.

Par ailleurs, le COEF Plasturgie et composites agissant de façon complémentaire avec d'autres dynamiques partenariales (telles que le Contrat de Plan Etat-Région, le CREFOP, le Campus des Métiers et des Qualifications, France 2030...), des collaborations de travail sont envisageables.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, notamment sa sixième partie relative à la formation tout au long de la vie et ses articles L.5121-1, L.5121-2, D.5121-1 et D.5121-3 relatifs aux engagements de développement de l'emploi et des compétences ;

Vu le code de l'éducation nationale et notamment son article L. 214-13 relatif au contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles ;

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ;

Vu la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi ;

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu l'instruction DGEFP du 28 janvier 2022 relative aux engagements de développement de l'emploi et des compétences ;

Vu la convention collective nationale de la plasturgie du 1^{er} juillet 1960 et ses accords sur la formation ;

Vu l'accord régional entre Polyvia Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes signé le 4 juin 2021 ;

Vu l'accord de consortium, en date du 13 décembre 2022, en réponse à l'appel à projet publié par le Ministère du Travail et le Haut-Commissariat aux compétences, dont Polyvia est lauréat pour le projet D2 "Digitalisons Demain" ;

Vu le Contrat d'Objectifs Emploi-Formation 2013-2016 signé par l'ensemble des partenaires en décembre 2013 ;

Vu le Contrat d'Objectifs complémentaire au Contrat d'Objectifs Emploi-Formation 2018-2021 signé par l'ensemble des partenaires en novembre 2018 ;

Vu la labellisation du Campus des Métiers et Qualifications PlastiCampus en mars 2015, devenu Campus des Métiers et Qualifications d'Excellence en août 2020 ;

Vu les travaux du PIA 3 national « Au-delà de l'Excellence » (2021 – 2026) en lien avec la convention du 02/03/2021 relative au programme d'investissements d'avenir « PIA 3 - Action « Territoires d'innovation pédagogique - Appel à projets « Campus des métiers et des qualifications » (CMQ) » ;

Vu les travaux du PIA 3 – IFPAI « Campus Aéronautique » (2021 – 2024) en lien avec la convention du 29/03/2021 relative au programme d'investissements d'avenir « Ingénierie de Formations Professionnelles et d'Offres d'Accompagnement Innovantes région Auvergne-Rhône-Alpes » ;

Vu le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028 ;

Vu la délibération du Conseil régional N°AP-2018-10/09-8-2155 des 11 et 12 octobre 2018 relative au Plan stratégique Emploi-Formation en Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération du Conseil régional n°AP-2021-10/17-11-5907 des 14 et 15 octobre 2021 relative au Plan régional pour le retour au travail ;

Vu la délibération du Conseil régional n°AP-2022-06/07-13-6750 des 29 et 30 juin 2022 relative au Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation ;

Vu la délibération du Conseil régional n°AP-2022-10/03-7-7057 des 20 et 21 octobre 2022 relative au CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027 : INVESTISSEMENT RÉGIONAL RECORD POUR LES TERRITOIRES D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ;

Vu la délibération du Conseil régional n°AP-2023-03/08-10-7424 des 9 et 10 mars 2023 relative au Plan Région des Ingénieurs et des Techniciens ;

Vu la délibération du Conseil Régional n° CP-2023-10 / 17-74-7850 du 20 Octobre 2023 autorisant la signature du présent contrat ;

PRÉAMBULE

Contexte et enjeux du secteur

« Le temps de l'urgence est venu. Le réchauffement climatique produit déjà des effets, parfois dévastateurs, qui lancent à l'humanité un défi inédit et appelle à une remise en cause profonde de nos références et de nos actes. À ce « cahier des charges » aussi vaste que vital, chacun peut contribuer, à la mesure de sa propre influence : États, entreprises, organisations, collectivités territoriales, citoyens, c'est d'un mouvement collectif intense et cohérent que pourront surgir les réponses réellement à même de produire les changements indispensables. Force est pourtant de constater qu'à l'engagement authentique des uns fait souvent écho la facilité dans laquelle sombrent quelques autres. C'est peut-être une règle humaine, mais quand on parle d'un enjeu qui engage l'avenir des générations futures, on ne peut que le déplorer.

Le plastique est au cœur d'un tel constat : s'il est indéniable que certains de ses usages sont révélateurs d'un modèle de développement à dépasser, le transformer en symbole de tous les maux du temps présent est un peu court. Beaucoup se sont pourtant emparés de ce « totem » somme toute commode pour démontrer, par là même, l'exemplarité de leur conversion environnementale...

Loin des clichés et des raisonnements fallacieux, nous avons donc voulu apporter notre part à une réflexion qui ne saurait se nourrir de simplismes ou de slogans. Nous assumons nos responsabilités, en tant que professionnels exigeants, en tant que citoyens investis. Certaines critiques et certaines images ne peuvent être ignorées, et l'honneur d'une profession consiste aussi à savoir évoluer lorsque la réalité le justifie.

C'est cet état d'esprit qui depuis plusieurs années nous a mis en mouvement au service d'une constante volonté d'innovation. Le même état d'esprit qui, en 2019, nous a conduits aussi à prendre des engagements publics et à les honorer, preuves incontestables d'une filière qui avance et qui se réforme sans cesse.

Car nous sommes porteurs de solutions : oui, notre expertise, nos technologies et notre ancrage au cœur des territoires font de la plasturgie un acteur incontournable dans la construction de la société bas carbone. Nulle provocation dans l'énoncé d'un tel diagnostic : un constat factuel, que nous avons veillé à illustrer ici à travers des arguments étayés, des données solides et des témoignages crédibles. »

Emmanuelle PERDRIX, Présidente de POLYVIA

Extrait du Livre blanc « *Le plastique, l'atout bas carbone* », POLYVIA, 2022

Auvergne-Rhône-Alpes est la **première région française pour l'industrie de la Plasturgie et des composites**, avec **1120** entreprises et **1330** établissements. Sur le périmètre du secteur plasturgie (production de produits plastiques), la région arrive en tête des régions françaises en volume d'emplois. Sur les 110 000 emplois comptabilisés en France, la région en accueille près de **23 800**, soit **22% des effectifs nationaux**.

La plasturgie représente ainsi **5,6% de l'emploi manufacturier** en Auvergne-Rhône-Alpes, un niveau supérieur à la moyenne nationale (4%) et équivalent à d'autres grands secteurs régionaux comme le textile ou la construction automobile (*Source : Panorama de la filière plasturgie et composites en Auvergne-Rhône-Alpes, octobre 2022, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises*).

Cette première place est en partie liée à la présence en région de **la Plastics Vallée**, située aux environs de la ville d'Oyonnax dans le Haut Bugey, bassin historique de la plasturgie. C'est dans cette vallée de la plasturgie que l'on trouve encore aujourd'hui la plus grande concentration d'entreprises de la filière au niveau européen.

D'autres bassins d'emploi se distinguent également par leur concentration dans différents départements de la région, dont notamment la Haute-Loire, le Rhône, le Nord Isère, le Puy-de-Dôme et la Drôme.

Principaux enjeux actuels rencontrés par la Plasturgie et composites

Les enjeux d'innovation et de transformation industrielle dans le cadre de la transition écologique (réduction, réemploi/réutilisation, recyclage des matières plastiques) font partie intégrante de la stratégie des industriels pour les années à venir.

Face à ces enjeux (évolution de la réglementation, attentes des consommateurs, transition écologique, énergétique...), les politiques de l'emploi et de la formation doivent répondre aux besoins de la filière en termes d'attractivité, de recrutement, d'adaptation des emplois et des compétences, d'adaptation de l'offre de formation et d'appui aux entreprises pour s'adapter aux mutations économiques et environnementales.

Si les entreprises de la filière en France sont confrontées à ces enjeux, les signaux faibles d'évolution sont le plus souvent identifiés en Auvergne-Rhône-Alpes du fait de sa prédominance.

Cette spécificité régionale ainsi que l'existence d'un collectif réuni autour d'un COEF favorisent l'expérimentation de dispositifs pouvant se déployer ensuite sur l'ensemble du territoire.

Les raisons d'un COEF Plasturgie et composites en Auvergne-Rhône-Alpes

Un premier Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF) « Plasturgie » Rhône-Alpes avait été signé le 17 décembre 2013. Il a ensuite été élargi à l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes et intégrant « les composites », donnant lieu à un contrat d'objectifs complémentaire « Plasturgie et composites » de 2018 à 2022.

L'année 2022 a été consacrée à un bilan global présenté au comité de pilotage du 9 décembre 2022 avec une réflexion sur les perspectives pour aboutir à ce nouveau projet de contrat.

Ce COEF vise à confirmer la dynamique partenariale et durable autour de l'emploi à l'échelle régionale. Il se base sur un principe partenarial, permettant d'établir des priorités conjointes et d'articuler les outils de chacun.

Il permet de pérenniser les collaborations entre partenaires en vue d'une information partagée, de mieux identifier les enjeux, de répondre à un besoin en tenant compte des spécificités des entreprises du territoire et de mettre en œuvre des actions.

Le COEF propose une approche transversale Économie-Emploi-Formation, avec trois axes de travail identifiés :

1. Favoriser l'orientation et l'attractivité
2. Développer les compétences et sécuriser les parcours professionnels
3. Accompagner les mutations économiques et la transition écologique

TITRE I. DISPOSITIONS GENERALES, DIAGNOSTIC PARTAGÉ

ARTICLE 1. LE CHAMP DU CONTRAT D'OBJECTIFS EMPLOI FORMATION

Ce champ est défini en référence aux entreprises de la filière plasturgie et composites, au périmètre d'intervention de la branche plasturgie et composites.

Les principaux codes NAF de la filière sont :

- **2016Z** : fabrication de matières plastiques de base
- **2221Z** : fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
- **2222Z** : fabrication d'emballages en matières plastiques
- **2223Z** : fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
- **2229A** : fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
- **2229B** : fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
- **2896Z** : fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques

Afin de bien prendre en compte certains enjeux relatifs au secteur Plasturgie et composites, les actions mises en œuvre dans le cadre de ce Contrat d'Objectif Emploi Formation associent aux travaux la filière en amont et en aval (voir Titre I. Article 2).

ARTICLE 2. LA FILIÈRE PLASTURGIE ET COMPOSITES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les matières plastiques sont utilisées dans de nombreux secteurs : aéronautique, automobile, informatique, électronique, agroalimentaire, BTP, secteur médical, luxe et cosmétiques, sport...

La filière régionale se distingue par la présence d'une chaîne de valeur complète :

- **En amont**, la région compte 229 établissements et 199 entreprises spécialisés sur des segments d'activité fournissant les biens ou services nécessaires à la production de produits plastiques : fabricants de moules, de machines, de colorants, de compounds et matières de base, ainsi que des bureaux d'études. L'activité de fabrication de moules est la mieux représentée en région, avec une quasi-exclusivité de PME et petits établissements (moins de 50 salariés) concentrés dans la zone d'Oyonnax. La fabrication de moules s'étant maintenue dans la région, elle participe aujourd'hui à la dynamique d'innovation de la filière.
- **Pour les activités de plasturgie**, la région compte 1058 établissements et 899 entreprises spécialisés dans la fabrication de produits en plastique. Cette dernière activité occupe l'essentiel des entreprises de la filière : 80% sont des plasturgistes.
- **En aval**, la région compte 40 établissements et 27 entreprises spécialisés dans le recyclage de déchets plastiques : tri et broyage de déchets plastiques, et régénération des matières plastiques.

Auvergne-Rhône-Alpes se distingue par une forte activité de fabrication de **pièces techniques** qui occupe 33% des effectifs de la plasturgie, contre 27% au niveau national, et par une faible activité dans la fabrication d'éléments pour la construction dont la production est concentrée dans l'Ouest de la France, notamment dans les Pays de la Loire.

Source : Panorama de la filière plasturgie et composites en Auvergne-Rhône-Alpes, octobre 2022, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

ARTICLE 3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2022, 5 200 embauches ont été recensées dans la filière, et près de 910 demandeurs d'emploi étaient inscrits dans ce secteur, avec 1700 offres d'emploi diffusées sur la plateforme Pôle Emploi. Ces offres portent principalement sur 3 types de missions : **conduite d'équipement de fromage des plastiques caoutchouc, réglage d'équipements de fromage des plastiques et caoutchouc, stratifieur en matériaux composites.**

Ces métiers sont ainsi identifiés en tension, dont les recrutements sont considérés difficiles à réaliser par les employeurs. Confirmant cela, dans l'**étude RADAR**, 80% des industriels expriment rencontrer des difficultés de recrutement, principalement au sein de la famille « **production** ».

Les profils des demandeurs d'emploi inscrits fin décembre 2022 et immédiatement disponibles (catégorie A) sont les suivants : 26% ont plus de 50 ans, 15% moins de 26 ans, 36% sont des femmes, 77% ont un niveau infra-bac et 12% sont éloignés durablement de l'emploi.

Source : Infographie "Les polymères en Auvergne-Rhône-Alpes", Pôle Emploi, janvier 2023

TITRE II. AXES DE TRAVAIL PARTAGÉS

Axes stratégiques

Fort de ces constats et des travaux précédents, les partenaires du Contrat d'Objectifs Emploi Formation Plasturgie et composites ont orienté leur plan d'actions autour de **3 axes stratégiques complémentaires**. Ceux-ci visent à répondre de manière globale aux enjeux emploi formation de la filière sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Les actions envisagées ont pour ambition :

- D'améliorer l'attractivité du secteur en agissant sur l'orientation et la promotion des métiers,
- De sécuriser les parcours et développer les compétences,
- De permettre aux entreprises de s'adapter aux mutations économiques et à la transition écologique.

Un travail collectif est donc engagé pour déployer une stratégie partagée sur ces champs d'intervention.

Lors du **comité de pilotage du 9 décembre 2022**, présentant le bilan du COEF 2018-2022 et actant sa reconduction, les partenaires ont retenu les **3 axes d'intervention suivants pour ce nouveau contrat:**

- **Axe 1 – Orientation et attractivité**
- **Axe 2 – Développement des compétences et sécurisation des parcours professionnels**
- **Axe 3 – Mutation économique et transition écologique**

Il a également été acté de proposer des **axes transverses** :

- Avoir un état des lieux en continu de la situation du secteur et de la filière (données, études, cahiers des métiers...),
- Partager les enjeux et les informations de chaque acteur autour de la filière et être un lieu de dialogue au niveau régional,
- Rendre accessible et mieux communiquer sur les travaux et les actions du COEF aux différents acteurs, notamment les entreprises du secteur.

Il est à noter que pour tous les axes, un plan d'actions sera proposé annuellement avec 1 à 2 actions opérationnelles par axe et des échéances adaptées en fonction des actions retenues.

Axe I. ORIENTATION ET ATTRACTIVITÉ

La pénurie de ressources humaines et de profils correspondants aux besoins, ainsi que les difficultés de recrutements, d'attractivité et de valorisation des métiers, des emplois et des parcours dans la filière, engagent l'ensemble des acteurs à mieux informer, communiquer et orienter autour des métiers et emplois de la plasturgie et des composites.

Ainsi, la communication doit revaloriser l'industrie qui subit un déficit d'image (« rejet du plastique »), en déconstruisant ces représentations négatives, par l'information, et en mettant en lumière les transformations qu'opère le secteur notamment en matière de transition écologique. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en considération les différents publics à attirer, afin d'adapter les messages.

Les difficultés rencontrées par le secteur engagent les acteurs à sensibiliser les auvergnats-rhônalpins sur les opportunités d'emploi, l'exercice des métiers au sein des entreprises et la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux (recyclage et recyclabilité) sur lesquels s'engagent les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes à une échelle locale et plus largement régionale.

Axe II. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Cet axe a pour objectif de travailler sur l'adaptation des compétences et des formations pour répondre aux besoins en emplois et à leurs évolutions, en :

- Développant les modalités d'accès à l'ensemble de l'offre de formation initiale et continue (voie scolaire, apprentissage, VAE, AFEST...), en complémentarité entre les partenaires et en réfléchissant aux passerelles entre les différents dispositifs pour élargir les publics (y compris les plus fragiles), sécuriser les parcours et les transitions professionnelles, et ainsi répondre aux besoins des entreprises,
- Accompagnant les fonctions RH dans les entreprises,
- Développant de nouvelles modalités pédagogiques,
- Faisant évoluer l'offre de formation liée aux enjeux de l'industrie (décarbonation, recyclage, recyclabilité, intelligence artificielle et numérique, intégration de matières plastiques recyclées...) pour accompagner les entrants, les actifs et les entreprises.

AXE III. MUTATION ÉCONOMIQUE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Aujourd'hui le secteur de la Plasturgie et des composites est engagé pour intégrer les enjeux relatifs aux mutations économiques, technologiques, à l'économie circulaire et à la transition écologique.

En ce sens, il est nécessaire de :

- Prendre en compte et de rendre compréhensibles les enjeux de la transition écologique et leurs impacts RH,
- Prendre en compte les enjeux autour des perspectives d'emplois et des besoins en compétences relatifs à ces mutations,
- Construire des actions innovantes au regard des mutations,
- Renforcer les coopérations avec les acteurs connectés en amont et aval de la filière (sourcing matière, éco-conception, recyclage...).

TITRE III. DISPOSITIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

ARTICLE 1. PILOTAGE DU CONTRAT D'OBJECTIFS EMPLOI FORMATION

1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de l'ensemble des signataires du présent Contrat d'Objectifs Emploi Formation et se réunira au moins **une fois par an** pour en assurer l'information partenariale, le suivi et le pilotage général.

A ce titre, il sera plus particulièrement chargé de :

- Déterminer, et si nécessaire, réorienter les axes prioritaires du Contrat d'Objectifs,
- Valider les plans d'action annuellement prévus,
- Assurer le suivi des indicateurs d'évaluation,
- Décider des suites à donner au présent Contrat.

Le comité de pilotage est composé des représentants politiques des signataires, à savoir :

Pour l'État :

- De la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou de ses représentants,
- Du Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités ou de ses représentants,

Pour la Région :

- Du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ou de ses représentants,

Pour les organisations professionnelles :

- Du Président de POLYVIA Auvergne-Rhône-Alpes ou de ses représentants,

Pour les OPCO :

- Du Président de l'OPCO 2i ou de ses représentants,

Pour Pôle emploi :

- Du Directeur régional ou de ses représentants,

L'appui technique et l'animation du comité de pilotage sont assurés par Via Compétences, CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes.

2. Le comité technique

Le comité technique se réunira périodiquement à l'initiative de l'un des signataires autant que de besoin et **au moins 2 fois par an** (selon un planning arrêté semestriellement) pour s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des actions. L'ordre du jour sera préalablement établi par les signataires.

Composé des représentants techniques des signataires et des opérateurs emploi-formation, le comité technique sera plus particulièrement chargé :

- D'assurer l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle du Contrat (déroulement précis des actions, signataires impliqués et leur contribution, planning, financement, élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation),
- D'assurer la mise en œuvre des différents plans d'actions validés par le comité de pilotage au regard des moyens qui sont alloués pour chacun des axes et des dispositifs mobilisables auxquels il peut être fait appel,
- D'assurer la promotion des travaux du COEF auprès des entreprises et des salariés,
- De rendre compte de la mise en œuvre du COEF devant le comité de pilotage.

D'autres acteurs tels que les organisations représentatives des salariés, le pôle de compétitivité Polyméris, l'agence Orientation Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les Missions locales de région, et tout acteur pertinent, pourront également être invités à contribuer aux comités techniques en fonction des sujets traités.

L'appui technique et l'animation du comité technique sont assurés par Via Compétences, CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 2. MISE EN ŒUVRE, FINANCEMENT ET SUIVI DES ACTIONS OPÉRATIONNELLES

Le contrat d'objectifs emploi formation constitue un engagement sur des ambitions et enjeux partagés. Ces actions devront faire l'objet d'une information auprès des signataires, afin de garantir la cohérence de leurs interventions respectives, dans la limite des ressources mobilisables, et pour identifier celles qui ne relèveraient d'aucun dispositif préexistant.

La mobilisation des crédits pour les différentes actions identifiées se fera dans le respect des compétences respectives et des procédures spécifiques à chacune des parties à la présente convention et sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget correspondant.

Des conventions d'échanges et de collaborations sans contrepartie financière pourront aussi être conclues.

Ce contrat fera l'objet d'un suivi par des indicateurs et un bilan global des actions réalisées sera formalisé par Via Compétences CARIF-OREF Auvergne-Rhône-Alpes, à partir des fiches actions rédigées par les porteurs d'actions.

ARTICLE 3. INFORMATION COMMUNICATION

Les différents partenaires veillent à assurer une communication de ce Contrat d'Objectifs et des plans d'actions qui en découlent.

- D'assurer la promotion du COEF auprès des entreprises et des salariés,
- D'assurer la promotion du COEF à destination de toute structure qu'il s'avérerait pertinent de mobiliser.

ARTICLE 4. NOUVEAUX SIGNATAIRES

L'adhésion de nouveaux partenaires au présent contrat est possible. Elle s'effectuera selon la procédure suivante :

- Demande d'adhésion au Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF) formulée à l'attention du comité de pilotage et adressée par écrit à Via Compétences qui assure l'appui technique,
- Consultation du comité de pilotage du contrat sur la demande d'adhésion motivée,
- Signature par le nouvel adhérent du texte du contrat d'objectif qui sera annexée au contrat initial.

ARTICLE 5. DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat d'Objectifs Emploi Formation Plasturgie et composites est signé pour la durée 2023-2027 et entrera en vigueur le jour de sa signature par l'ensemble des parties.

Toute modification du contenu du présent contrat fera l'objet d'un avenant délibéré dans les mêmes conditions que le contrat susvisé.

Chacun des signataires se réserve la possibilité de dénoncer le présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, précisant les raisons de la dénonciation et adressée à l'ensemble des signataires. Ces derniers s'engagent à se prononcer, dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date de réception du courrier, sur la demande de dénonciation du contrat.

ARTICLE 6. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de litige pouvant survenir tant de l'interprétation que de l'exécution du présent Contrat d'Objectifs et à défaut de règlement amiable, la juridiction compétente pour en juger est le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le

Pour L'Etat,
La Préfète de Région,
Madame Fabienne BUCCIO

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Le Président,
Monsieur Laurent WAUQUIEZ

Pour l'Education nationale,
Le Recteur de la région Académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de Lyon et Chancelier des Universités,
Monsieur Olivier DUGRIP

Pour Pôle Emploi,
Le Directeur régional,
Monsieur Frédéric TOUBEAU

Pour POLYVIA Auvergne-Rhône-Alpes,
La Présidente,
Madame Bénédicte DURAND

Pour OPCO 2i,
Le Président,
Monsieur Pascal LE GUYADER